

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

Projet n° I_CO_N_IMB15204X00KA
N° de dossier : 1086706//2500126 /
Date : 28/08/2025
Contact : Mielvaque, Axel

UCI AURA CONSTRUCTEL RCC
1 RUE JEAN BAPTISTE COROT
BP
PORTES LES VALENCE

Bénéficiaire (si différent du demandeur)
@

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur	
Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence d'Aurillac RUE NICEPHORE NIEPCE 15000 AURILLAC	Permission accordée : Conforme à la PI du 02/09/2025 Date et signature : (Nom et qualité)  Le 05/09/2025 (Et selon les dispositions en vigueur localement, par arrêté N° du)

Niveau d'urgence
Raccordement client : Non

Localisation des Travaux
15250 ST PAUL DES LANDES - RD353.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne	30		m. d'artère	30	
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité	1				
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité					
Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		

Nature des travaux : Réalisation d'artère aérienne,

Gestionnaire de voirie : 77856 Conseil Départemental du Cantal

Orange Restricted

Commentaires : !_CO_N_IMB15204X00KA Implantation d'un poteau Orange de type FL7 suite au calcul de charges nOK des appuis Enedis

Echéancier :

Date prévue pour le début des travaux : 28/10/2025

Durée prévisible des travaux : 1.0 Jour(s)

Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2040
--



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / Territoire AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 353

Demande de: CONSTRUCTEL

Objet de la demande: Implantation d'un appui Orange de type FL7

Commune(s): SAINT PAUL DES LANDES Lieu-dit : L'Hôpital

Le 2 septembre 2025, nous soussignés

Monsieur David ESCASSUT représentant du SGT d'AURILLAC
Monsieur Mielvaque, Axel représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes rendus sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

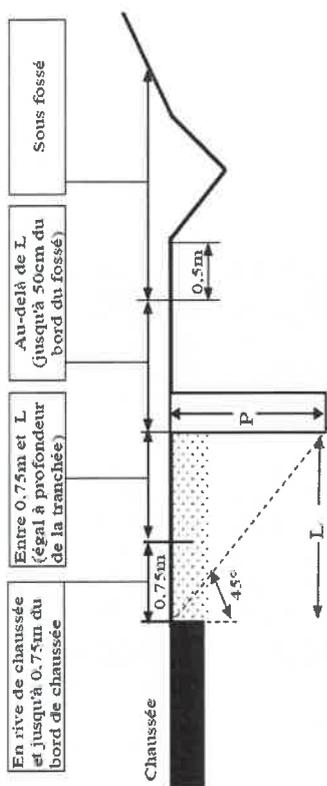
Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Chargé de mission Gestion du Domaine Public et Matériel

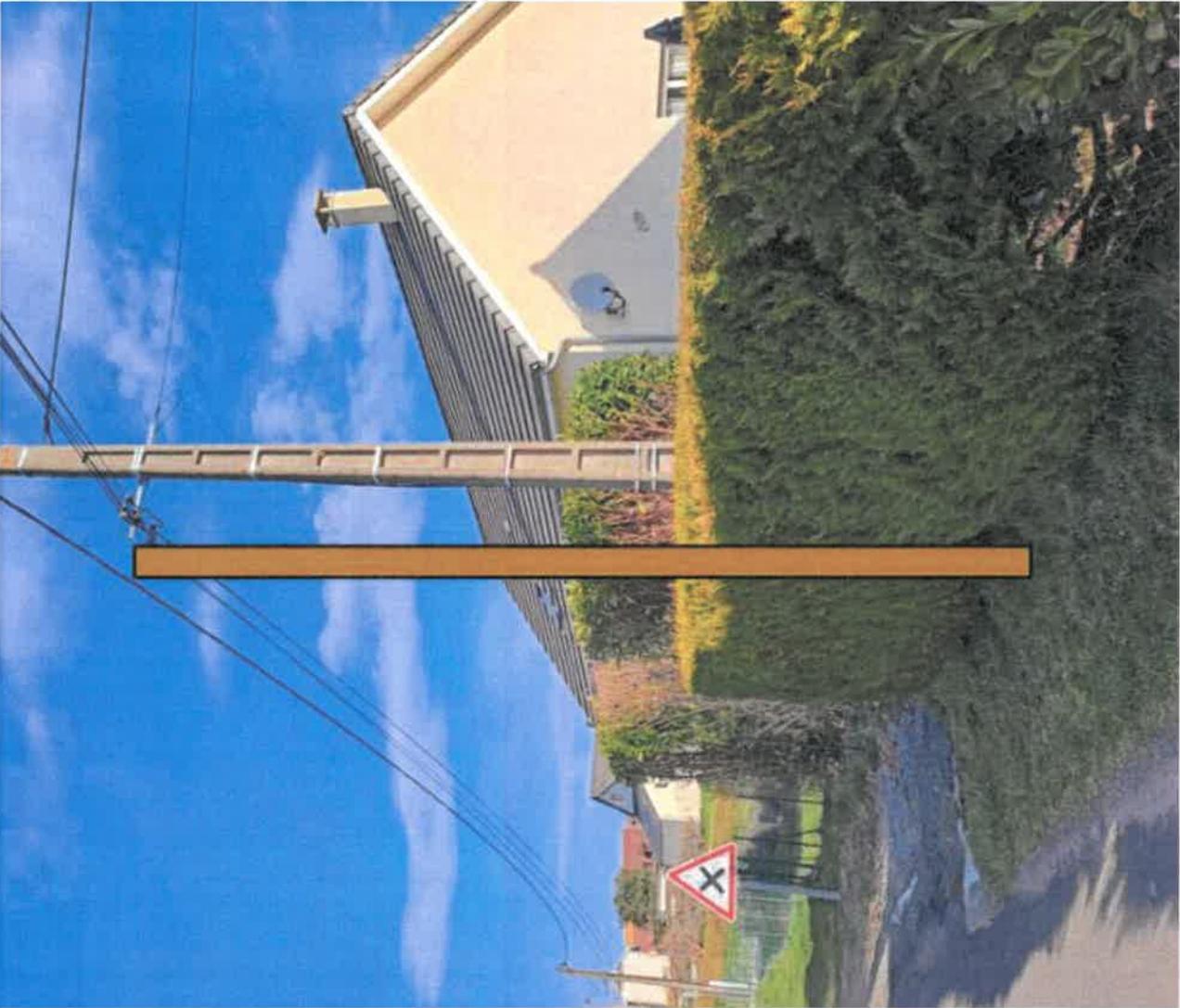
Philippe BENIT



N° RD	Catégories et niveaux RD Cat.1 niv 1 Cat.1 niv 2a Cat.1 niv. 2b Cat. 2 Cat 3	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC				N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses
					Sous chaussée	En rive de chaussée et jusqu'à 0,75m du bord de ch.	Entre 0,75m et L égal à profondeur de tranchée	Au-delà de L	
353	Cat3	Au PR 1+772	D	SA			0.75M		A 0.75m minimum du bord de la chaussée



- * Techniques :
- TT = tranchées traditionnelles
 - TE = tranchées étroites
 - FD = Forage dirigé
 - F = Fonçage
 - SA = Supports aériens



MAIRIE SAINT PAUL DES LANDES

SAINT PAUL DES LANDES, le 04 septembre 2025

Le Maire de la Commune de SAINT PAUL DES
LANDES
à Monsieur le Président
du Conseil départemental du Cantal

DEMANDE D'AVIS SUR PERMISSION DE VOIRIE AU TITRE DE L'ARTICLE L 112-3 DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE

OBJET DE LA DEMANDE :

Demandeur: CONSTRUCTEL

Voies concernées : Route départementale n°353

Commune(s) : SAINT PAUL DES LANDES Adresse : L'Hopital

Description des travaux : 'implantation d'un appui de télécommunication

Prescriptions proposées :

- Remblaiement des tranchées conformément à la proposition d'implantation ci-jointe

AVIS (1) : Favorable - Défavorable pour les motifs suivants :

Le Maire de la Commune SAINT PAUL DES LANDES

P. BENOIT



CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL
Agence d'AURILLAC Rue Nicéphore Niepce
15000 AURILLAC
Affaire suivie par :

Email : aurillac@cantal.fr

(1) Rayer la mention inutile